



Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 1.2 — Subventions pour des projets pilotes 2021-2022

Date limite de soumission des demandes : 9 avril à 16 h

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du **programme 1.2 Subventions pour des projets pilotes du REPAR** est de promouvoir la reprise des activités de recherche ou le démarrage de nouveaux projets de recherche en période pandémique et post-pandémique.

Le programme vise spécifiquement la collecte de **données préliminaires** dans le cadre de la préparation d'une demande de fonds auprès d'un organisme subventionnaire provincial et national pour la réalisation d'un projet mis de l'avant par des chercheurs du REPAR. Les projets pilotes soumis doivent donc démontrer l'effet levier qu'auront ces données préliminaires pour l'obtention d'une subvention auprès de l'organisme subventionnaire. De plus, les projets proposés doivent répondre à la mission du REPAR et s'inscrire dans les projets structurants (orientations stratégiques) du REPAR. Les projets proposés ne doivent pas nécessairement porter sur la COVID-19.

Les **objectifs spécifiques** du programme sont de :

1. Recueillir suffisamment de données préliminaires pour permettre la préparation et la soumission de demandes de fonds auprès d'organismes subventionnaires provinciaux et nationaux (effet levier).
2. Favoriser la compétitivité des chercheurs du REPAR lors des concours des différents programmes d'organismes subventionnaires provinciaux et nationaux.
3. Contribuer à une collaboration de recherche favorisant la recherche multicentrique et multidisciplinaire en réadaptation et en intégration sociale, et ce, au niveau provincial, national ou international.
4. Constituer une équipe de recherche avec des partenaires cliniques (ex. : cliniciens, gestionnaires) et sociaux (ex. : patients partenaires, organismes communautaires).
5. Permettre aux chercheurs du REPAR d'établir leur leadership en réadaptation et en intégration sociale au niveau national et international.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un de ces critères d'admissibilité sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

1. Le demandeur principal doit être un membre régulier du REPAR.
2. L'équipe de recherche devra être de provenance interinstitutionnelle ou intersectorielle.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

3. Au moins 50 % des membres de l'équipe doivent être membres du REPAR ou avoir déposé une demande d'adhésion au moins deux semaines avant le dépôt de la demande.
4. Le projet proposé doit être une nouvelle initiative, sans financement actuel.
5. Le projet proposé ne doit pas être un projet finalisé (contrairement aux autres programmes du REPAR), mais bien un projet pilote permettant de recueillir des données préliminaires afin de préparer une demande de subvention pour un projet de recherche de plus grande importance.
6. Dans le cadre de ce concours, un chercheur peut soumettre une seule demande en tant que demandeur principal et peut, en plus, agir à titre de codemandeur sur une seconde demande. Au total, les demandeurs et codemandeurs peuvent donc être impliqués dans un maximum de deux demandes au présent concours.
7. Le demandeur principal n'a jamais obtenu de subvention de ce programme (en cours ou terminée).
8. L'équipe de recherche doit inclure au moins un partenaire social (ex. : patient partenaire, organisme communautaire) et clinique (ex. : clinicien, gestionnaire).
9. L'équipe de recherche doit inclure au moins un étudiant gradué.
10. Le rôle de tous les membres de l'équipe doit être significatif pour la réalisation du projet et leur expertise doit compléter celle du demandeur principal et celle des autres membres de l'équipe.

LIVRABLE ATTENDU

Preuve de dépôt d'une demande de fonds liée au projet pilote subventionné à un organisme subventionnaire provincial ou national et une copie de la demande.

DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT

- Il y aura deux concours par année (aux six mois) sur une période de deux ans. À chaque concours, deux projets pilotes seront financés.
- Une somme maximale de 15 000 \$ par projet pourra être octroyée.
- La durée de la subvention est de 24 mois après la réception de l'attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. Les livrables devront être soumis au plus tard six (6) mois suivant la date de fin de la subvention. Aucune prolongation ne sera accordée.
- L'obtention de la subvention est conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie a priori ou a posteriori.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

- Les fonds devront être utilisés pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation des travaux (ex. : personnel de recherche, personnel de soutien, étudiants gradués, frais de déplacement et de rencontre, compensation financière pour le temps consenti par les experts, petits équipements de recherche). Les dépenses admissibles sont celles autorisées par les règles générales communes des FRQ.
- Les frais indirects de la recherche ne sont pas admissibles.
- Le versement d'allocations sous forme de bourses aux étudiants est autorisé afin de favoriser leur implication dans la réalisation des travaux.
- Le dépôt d'un rapport d'étape scientifique et financier annuel et un rapport final financier et scientifique six (6) mois après la fin du projet de recherche. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques, telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information des organisations partenaires concernant le projet. ***Au rapport final, s'ajoute la preuve de dépôt d'une demande de fonds liée au projet pilote financé à un organisme subventionnaire provincial ou national.***
- Le demandeur principal et les membres de l'équipe de recherche devront participer aux activités scientifiques organisées par le REPAR.
- Les récipiendaires de la subvention s'engagent à souligner la contribution financière du REPAR dans toutes communications ou publications résultant des travaux subventionnés.

PROCÉDURES ET MODALITÉS DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

- Les propositions sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :
 - Un résumé de 200 mots (section du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
 - La description de la proposition (maximum de 4 pages ; dans un texte à simple interligne, en Times new roman 12 points et marges de 2,54 cm)
 - L'annexe 1 présentant une ventilation du budget et un échéancier
 - L'annexe 2 présentant les références bibliographiques, le cas échéant
 - Aucun autre document ne sera transmis aux évaluateurs.
- La description du projet doit présenter les éléments suivants :

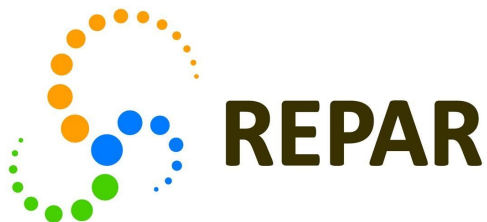


Réseau thématique soutenu par le FRQS

- o La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la [mission et aux orientations stratégiques du REPAR](#).
- o La description claire du projet (objectif réaliste, population à l'étude [critères d'inclusion et d'exclusion], méthode et analyses).
- o La nature ou l'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets ayant obtenu un financement antérieur du REPAR ou d'autres organismes subventionnaires.
- o La faisabilité du projet proposé dans un contexte pandémique ou post-pandémique et en fonction des ressources physiques, humaines et matérielles, du recrutement, de l'échéancier et du budget.
- o La démonstration du réseautage en précisant la diversité et la complémentarité des expertises, des disciplines ou des méthodologies utilisées pour réaliser le projet.
- o L'identification d'un ou de plusieurs organismes subventionnaires provinciaux, fédéraux ou internationaux auxquels une demande de subvention plus importante sera soumise à la suite du projet pilote.
- o La démonstration que les résultats préliminaires issus du projet proposé serviront à la préparation d'une demande de subvention pour un projet de recherche plus important.
- o La démonstration de l'effet levier des données recueillies pour l'obtention d'une subvention plus importante auprès d'un organisme subventionnaire.
- Les CV abrégés de tous les membres de l'équipe doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR. Uniquement ces CV seront pris en compte par le comité d'évaluation.
 - o Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CRSNG est accepté. Pour les collaborateurs, un CV d'une page doit être complété résumant l'expertise pertinente.
 - o Seuls les CV des membres invités (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES DEMANDES

1. Évaluation de l'admissibilité de la demande.
2. Évaluation scientifique de la demande et classement général des demandes par des pairs.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

3. Décisions communiquées par lettre environ 12 semaines après la date de soumission de la demande.

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Qualité scientifique	30
Faisabilité	20
Qualité et complémentarité de l'équipe	20
Potentiel de l'effet levier pour l'obtention d'une subvention subséquente	30
Total	100

Note : La version détaillée de la grille d'évaluation est disponible sur le [site du REPAR](#).

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2021-2022

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) **au plus tard le 9 avril 2021 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514-340-2771).